

## Un mouvement historiographique à la lumière de l'histoire du livre: les Bénédictins de Saint-Maur et le gallicanisme éditorial

*Jean-Dominique Mellot*

### Les Mauristes et leur postérité historiographique

Dans l'historiographie d'un pays aussi attaché à la laïcité que la France, des moines bénédictins, les Bénédictins de Saint-Maur ou Mauristes, font depuis longtemps figure d'historiens pionniers, voire de fondateurs.<sup>1</sup> Leur congrégation, fondée en 1618, ne s'est pourtant pas distinguée, du moins à ses débuts, par l'originalité de ses travaux historiques, par rapport aux autres familles religieuses catholiques, notamment vis-à-vis de la Compagnie de Jésus, qui dominait les études savantes dans l'Europe de la première moitié du XVIIe siècle. De fait, la majeure partie des travaux et publications mauristes ont été d'abord consacrés aux figures de l'ordre de Saint-Benoît, puis aux Pères de l'Église et d'une façon générale à ce que l'on appelait alors la Tradition – nous allons y revenir.<sup>2</sup>

Ce n'est donc pas pour les thématiques initiales de leurs travaux, mais en raison de la méthode rigoureuse qu'ils ont promue que les Bénédictins de Saint-Maur sont passés à la postérité historiographique. Trois de leurs principaux ouvrages présentent à cet égard un caractère fondateur dans le champ de la recherche historique. En premier lieu le très fameux *De re diplomatica* de dom Jean Mabillon

---

Jean-Dominique Mellot est conservateur en chef à la Bibliothèque nationale de France. Il est spécialiste de l'histoire du livre, de l'édition et des pratiques culturelles aux XVIIe et XVIIIe siècles.

<sup>1</sup> Voir notamment à ce propos Blandine Barret-Kriegel, *Les Académies de l'histoire* (Paris, 1988); toute la première partie de cet ouvrage est consacrée à la portée et à l'organisation des travaux mauristes.

<sup>2</sup> D'une façon générale, sur les plus de 1 000 publications mauristes parues entre 1618 et 1790, 70 pour cent appartiennent au domaine religieux – proportion qui s'élève même à 76 pour cent pour les 800 travaux mauristes restés manuscrits ou publiés après la disparition de la congrégation de Saint-Maur. Parmi les publications religieuses, 36 pour cent concernent la spiritualité, 31 pour cent l'histoire ecclésiastique, 22 pour cent les travaux patristiques, 10 pour cent les études bibliques et patrologiques. Cf. Daniel-Odon Hurel, "Les Mauristes, consommateurs et producteurs de livres aux XVIIe et XVIIIe siècles," *Les Religieux et leurs livres à l'époque moderne: actes du colloque de Marseille, EHESS, 2 et 3 avril 1997*, publiés sous la dir. de Bernard Dompnier et Marie-Hélène Froeschlé-Chopard ([Clermont-Ferrand], 2000), 177-94.

(1632-1707), publié en 1681, qui pose les fondements scientifiques de la diplomatique, autrement dit de l'étude critique des documents – et qui contribue ainsi à sauver l'érudition historique, menacée à cette époque par un courant hypercritique vis-à-vis des sources. Autre traité fondamental, la *Palaeographia graeca* (1708) de dom Bernard de Montfaucon (1655-1741), élève de Mabillon, qui érige définitivement la paléographie, étude des écritures anciennes, en science auxiliaire de l'histoire. Enfin l'*Art de vérifier les dates* (1750) de dom Maur-François Dantine (1668-1746), qui achève de faire de la chronologie une des bases de l'étude critique des documents.

Ces travaux et ceux qui les ont suivis ou accompagnés ont été célébrés dès leur parution par l'ensemble de la République des lettres européenne – y compris d'ailleurs par les savants de la Compagnie de Jésus. Ils ont servi de références indispensables aux études historiques sérieuses. Aux XIXe et XXe siècles, on les a revendiqués comme les archétypes d'une exigeante école d'historiens français – c'est, selon le mot de Denis-Numa Fustel de Coulanges (1830-1889), "l'histoire que nous aimons, cette vraie science française [...] cette érudition [...] si haute de nos bénédictins..."<sup>3</sup> L'école des Annales, à travers Marc Bloch dans son *Apologie pour l'histoire*,<sup>4</sup> a elle aussi rendu, sur un plan plus conceptuel, un vibrant hommage à l'apport des Mauristes et à leur méthode, fondée sur un rapport aussi objectif que possible aux documents: "Le vrai progrès [du métier d'historien], note Bloch, où le doute s'est fait examinateur [, c'est...] 1681, l'année de la publication du *De re diplomatica* [de dom Mabillon], une grande date en vérité dans l'histoire de l'esprit humain – [où] la critique des documents d'archives fut définitivement fondée."

Le rayonnement des Mauristes dans la mémoire historique française et internationale est d'autant plus remarquable quand on sait que leur congrégation a sombré, avec ses quelque 200 maisons, dès le début de la Révolution, en 1790, et que la papauté s'est opposée à leur rétablissement au début du XIXe siècle. Tandis que l'héritage historiographique des Mauristes était durablement revendiqué par la communauté des historiens, y compris par ceux qui n'avaient jamais ouvert un de leurs ouvrages, la famille mauriste elle-même disparaissait sans recours.

Or, pour résoudre cette contradiction apparente entre la disparition irrémédiable de la congrégation et son illustre postérité historiographique, l'une des clefs que l'on peut proposer consiste à se tourner vers l'histoire même des travaux mauristes, et plus particulièrement vers leur histoire éditoriale.

### **La congrégation de Saint-Maur et ses premiers travaux savants**

La congrégation de Saint-Maur, dont les effectifs passent de 400 religieux vers 1630 à près de 2 800 vers 1720, pèse de façon significative dans le paysage monastique français des deux derniers siècles de l'Ancien Régime.<sup>5</sup> Surtout peut-être, au-delà du poids numérique, c'est une famille "purement française," selon le mot de son historien

<sup>3</sup> Cité par François Hartog, *Le XIXe siècle et l'histoire: le cas Fustel de Coulanges*, 1<sup>re</sup> éd. 1988 (Paris, 2001), 349-50.

<sup>4</sup> Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, 1<sup>re</sup> éd. posthume (Paris, 1949).

<sup>5</sup> En 1768, selon le recensement de la Commission des réguliers, l'ordre de Saint-Benoît compte encore 691 maisons et 6 434 religieux en France. Sur ce total, la congrégation de Saint-Maur domine, avec 191 maisons et 1 917 religieux, devançant Cîteaux (1 873 religieux). Cf. Léon Lecestre, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France, liste générale d'après les papiers de la Commission des réguliers en 1768* (Paris, 1902).

dom Yves Chaussy.<sup>6</sup> Née en France et conçue pour le contexte français, la congrégation connaît son expansion décisive dans une période cruciale pour l'histoire française, la décennie 1630. Le cardinal de Richelieu inscrit son développement dans un grand projet de "réforme générale des monastères du royaume"<sup>7</sup> et en fait l'un des instruments de sa politique, nettement gallicane – ce qui n'est pas sans susciter de la contrariété à Rome. L'une des caractéristiques majeures de la congrégation de Saint-Maur n'a donc rien pour surprendre en France: c'est sa centralisation autour de Paris et de ses maisons, d'abord le prieuré des Blancs-Manteaux puis surtout l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Après avoir adhéré à la famille mauriste en 1631, Saint-Germain-des-Prés devient le siège du supérieur général de la congrégation et concentre la communauté mauriste la plus nombreuse de France avec une cinquantaine de moines de chœur, sans compter convers et commis. C'est là une sorte de petite capitale dans la grande capitale du royaume. Et cette structure rayonnante ne sera pas sans incidence sur l'organisation même des travaux mauristes, avec une convergence obligée des savants religieux vers Saint-Germain-des-Prés et son imposante bibliothèque.

Ces travaux, précisément, quels sont-ils? À l'origine il s'agit très clairement, selon le mot de dom Luc d'Achery (1609-1685) en 1648, de "faire travailler à l'histoire de la congrégation" et, pour cela, de "mettre en lumière les vies" des saints bénédictins et de rééditer "les auteurs bénédictins qui ne se trouvent plus." On voit ainsi paraître, à Paris, le *Martyrologium sanctorum ordinis divi Benedicti* de dom Hugues Ménard en 1629, et la *Concordia regularum* de saint Benoît d'Aniane par le même dom Ménard en 1638. Sont ensuite publiées les monographies de grandes abbayes de l'ordre comme Saint-Ouen de Rouen et Notre-Dame de Soissons, et la collection des *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti* lancée par dom d'Achery et éditée par dom Mabillon à partir de 1668.<sup>8</sup>

Bientôt pourtant, à mesure que s'affirme la vocation historique des Mauristes, le courant d'étude proprement bénédictin s'efface devant d'autres priorités. Dès le milieu du XVIIe siècle, à l'instigation de dom d'Achery, on voit les hommes d'étude de la congrégation se tourner avec succès vers les éditions patrologiques, et plus généralement vers l'histoire du christianisme antique ou médiéval. Après l'édition des œuvres de saint Augustin en 11 volumes in-folio (1679-1700), c'est au tour de celles de saint Ambroise (1686-1690, 2 vol. in-fol.), saint Bernard (1<sup>re</sup> éd., 1667; 2<sup>e</sup> éd., 1690), saint Hilaire (1693), saint Jérôme (1693-1706, 5 vol. in-fol.), saint Grégoire de Tours (1699), etc. Dans le domaine des monuments de l'Antiquité sacrée, latine mais aussi grecque, les Mauristes commencent à supplanter les savants jésuites dans le dernier quart du XVIIe siècle. C'est alors que dom Mabillon devient presque un héros national; il est, selon le mot de l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, "l'homme le plus savant du royaume," et on le fait entrer à

<sup>6</sup> Dom Yves Chaussy, *Les Bénédictins de Saint-Maur. Tome I: Aperçu historique sur la Congrégation* (Paris, 1989), notamment 343.

<sup>7</sup> Cf. notamment B. Barret-Kriegel, *Les Académies de l'histoire*, chap. I.

<sup>8</sup> L'édition est assurée par dom Jean Mabillon, dont c'est le grand ouvrage. Pourtant la publication, entreprise en 1668 chez le libraire attiré de l'ordre de Saint-Benoît à Paris, Louis Billaine (16..-1681), devra s'interrompre au t. IX (fin du XIe siècle), en 1701, son dernier libraire, Charles I Robustel (1657-1736) ayant écrit peu avant 1700 à dom Mabillon: "Il faut compter que ces sortes de livres, quoique très bons en eux-mêmes, on n'en vend presque qu'aux religieux bénédictins de la congrégation de S. Maur et qu'il ne s'en vend pas trente tant aux autres religieux qu'aux séculiers...." (cf. Pierre Gasnault, "Traité des Mauristes avec leurs libraires et leurs graveurs," *L'Érudition mauriste à Saint-Germain-des-Prés* (Paris, 1999), 57-108, citation 67-70.

l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1701. Tandis que la congrégation tout entière s'attire par ses travaux les félicitations du pape lui-même.

### **Au service du gallicanisme**

Mais ce n'est pas, loin de là, le seul bénéfice de cette spécialisation. En investissant ce terrain de l'Antiquité sacrée, les Mauristes manifestent surtout qu'ils mettent leurs forces et leur renommée au service de la Tradition, autrement dit, pour l'érudition française d'alors, la tradition gallicane. Et cette option n'a rien de neutre ni de gratuit. En fait, on est en présence d'un tournant capital, qui n'a sans doute pas été apprécié à sa juste importance avant les travaux du regretté Bruno Neveu (1936-2004). Sa contribution sur "Mabillon et l'historiographie gallicane vers 1700"<sup>9</sup> a été particulièrement éclairante, à cet égard. En effet, rappelle Neveu, "l'étude [...] du statut de l'Église antique [est cultivée...] avec prédilection par les érudits [d'alors, parce que...] les six premiers siècles offrent l'image d'une société où les papes obéissaient au pouvoir civil et où l'Église universelle se concevait comme une fédération d'Églises locales, gouvernée [...] par des conciles généraux convoqués par les souverains."<sup>10</sup> En plaçant leurs travaux dans ce courant, les Mauristes viennent étayer la revendication de l'autonomie religieuse nationale, c'est-à-dire du gallicanisme, vis-à-vis de la papauté. Pour une monarchie de droit divin en marche vers l'absolutisme, c'est un appui essentiel à l'affirmation de sa légitimité et de son autorité – surtout si cet appui émane d'une congrégation religieuse dont les méthodes de travail sont en train de devenir un exemple dans toute l'Europe.

Dans ces conditions, on comprend parfaitement que le pouvoir royal ait encouragé les publications des Mauristes. Pour cela, on n'a pas eu à attendre que les Bénédictins célèbrent directement les fastes de la monarchie – les *Monumens de la monarchie françoise*, dédiés au roi Louis XV par dom Montfaucon, ne commenceront à paraître qu'en 1729. Illustrer l'histoire de l'Église primitive, c'était déjà légitimer historiquement le gallicanisme, et cela méritait l'attention non désintéressée de la royauté. Comme l'a judicieusement noté Bruno Neveu, "la fortune dans toute l'Europe de la science historique française incarnée par les Mauristes et leurs amis [n'est donc...] pas due uniquement à l'excellence d'une méthode fondée sur le travail en commun et les techniques des sciences auxiliaires."<sup>11</sup>

De fait, les Bénédictins de Saint-Maur apparaissent dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle comme l'indispensable caution érudite de l'autorité royale en matière d'histoire, mais pas n'importe quelle histoire: celle de l'Église et de son gouvernement. En une époque où le "colbertisme culturel" a entrepris "d'académiser" (selon le mot de l'abbé Jean-Paul Bignon) la fine fleur des lettrés et des savants, les Mauristes sont tout naturellement assimilés à des "académiciens de cloître." Il paraît évident qu'ils doivent au moins en partie leur rayonnement à l'espèce de mécénat exclusif exercé par la monarchie française sur la vie intellectuelle du royaume. Et ceci implique tout un ensemble de faveurs consenties par la royauté pour encourager les travaux des Bénédictins. Ces faveurs n'ont pas toujours été discernées jusqu'ici par les historiens, qui ont trop souvent considéré les publications érudites du temps comme l'expression d'une offre plus ou moins spontanée.

<sup>9</sup> Bruno Neveu, "Mabillon et l'historiographie gallicane vers 1700: érudition ecclésiastique et recherche historique au XVII<sup>e</sup> siècle," *Érudition et religion aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* (Paris, 1994), 175-223.

<sup>10</sup> *Ibid.*, 207.

<sup>11</sup> *Ibid.*, 224.

Or une contribution de Françoise Bléchet a mis par exemple en lumière les privilèges insignes dont ont joui dom Mabillon et les autres savants mauristes en matière d'accès et d'emprunt de manuscrits et d'imprimés à la Bibliothèque du Roi.<sup>12</sup> Dès l'ouverture du premier registre de prêt, en 1684, Mabillon et ses confrères apparaissent comme les emprunteurs majoritaires, se faisant même livrer pour ainsi dire à domicile, à Saint-Germain-des-Prés, quantité de volumes précieux, manuscrits surtout.<sup>13</sup>

### Un pacte éditorial et des privilèges sur mesure

Dans le domaine de l'aide à la publication, les conditions favorables accordées par le pouvoir royal aux Bénédictins de Saint-Maur sont encore plus flagrantes. Elles ont pourtant peu attiré l'attention jusqu'ici, en dépit des travaux du regretté Henri-Jean Martin (1924-2007).<sup>14</sup>

De la fin des années 1620 à la décennie 1670, les travaux des Mauristes publiés à Paris sont pris en charge par le libraire attitré de l'ordre de Saint-Benoît, Jean Billaine (160?-1660?) puis son fils Louis Billaine (16..-1681). C'est à ce dernier, libraire lettré, que le supérieur général mauriste cède le privilège général qu'il a obtenu en 1660 pour l'impression de tous les ouvrages composés par les religieux de sa congrégation – par exemple les *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti* de 1668 à 1680 (4 vol.) et le *De re diplomatica* en 1681. Mais il s'avère que les Billaine père et fils ne suffisent plus à la tâche lorsque les entreprises savantes commencent à s'intensifier et à réclamer une diffusion plus large.

C'est à partir de l'édition monumentale de saint Augustin (1679-1700, 11 t. en 10 vol in-fol.) que cette organisation éditoriale se modifie. En 1672, la Chancellerie royale octroie un privilège de 50 ans – exorbitant pour l'époque – à l'imprimeur-libraire parisien François Muguet (1630?-1702), qui est en même temps imprimeur ordinaire du Roi, de l'archevêque de Paris et bientôt de l'Assemblée du clergé de France, afin qu'il accepte de se charger de cette édition. Une édition dont les enjeux politico-religieux sont cruciaux: elle vise à assurer définitivement l'autorité des Mauristes dans la communauté scientifique de l'époque. Pour récompenser dignement l'imprimeur-libraire qui relève le défi de cette édition *a priori* non rentable, le chancelier de France ne lésine pas: il accorde également à Muguet une prolongation de 50 ans sur les privilèges de toute une série de titres religieux de vente bien plus facile qui sont sur le point de tomber dans le domaine public. Moyennant quoi, Muguet va pouvoir prendre en charge d'autres publications émanant des Mauristes, comme les œuvres de saint Hilaire (1693), celles de saint Grégoire de Tours (1699), les *Acta primorum martyrum* (1694), etc., et obtenir, toujours en "dédommagement," un autre privilège de 50 ans sur plusieurs titres religieux d'un débit assuré (mai 1677).

Dans ces conditions, il devient très tentant pour un libraire bien établi de publier les travaux érudits des Mauristes. Et c'est pourquoi d'autres grands

<sup>12</sup> Françoise Bléchet, "Mabillon et les Mauristes emprunteurs de la Bibliothèque du Roi. Le premier registre de prêt de 1684," *Érudition et commerce épistolaire: Jean Mabillon et la tradition monastique*, études réunies par Daniel-Odon Hurel (Paris, 2003), 55-72.

<sup>13</sup> Ainsi dom Bernard de Montfaucon, de 1687 à sa mort en 1741, n'emprunte pas moins de 4 à 6 volumes par semaine à la Bibliothèque du Roi (*ibid.*, 61).

<sup>14</sup> Henri-Jean Martin, "Les Bénédictins, leurs libraires et le pouvoir," *Mémorial du XIVe centenaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (Paris, 1959), 273-87, et *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)* 1<sup>re</sup> éd. 1969, 2 vol. (Genève, 1999).

imprimeurs-libraires se proposent de prendre leur part de ce gâteau. Jean-Baptiste I et II Coignard père (1637?-1689) et fils (1667?-1735), hommes de confiance du pouvoir royal, imprimeurs ordinaires du Roi (depuis 1678) et de l'Académie française (depuis 1687), se voient confier successivement l'édition des œuvres de saint Ambroise (1686-1690, 2 vol.), la seconde édition de celles de saint Bernard (1690), celles de saint Irénée (1710), puis de saint Basile (1721-1730, 3 vol.) et la réédition de la *Gallia christiana* (t. I, 1715).

Un autre grand personnage du monde de l'édition intervient entre-temps: Jean Anisson (1642?-1721), libraire de Lyon qui va devenir en janvier 1691 le directeur de l'Imprimerie royale, d'ailleurs sur la recommandation des Mauristes eux-mêmes. En 1690, il accepte de prendre en charge l'édition des œuvres de saint Athanase – qu'il publiera pour son compte en 1698 en 3 volumes – pour lesquelles on lui accorde un privilège, exceptionnel là encore, de 25 ans.<sup>15</sup> En 1702, il publiera également le *Diarium Italicum* de dom Montfaucon. Et son successeur à la tête de l'Imprimerie royale, son beau-frère Claude Rigaud, venu de Lyon lui aussi, fera paraître en 1706-1707 la *Collectio nova Patrum et scriptorum graecorum* du même Montfaucon.

Dès le tout début du XVIIIe siècle, les publications mauristes ont atteint une ampleur et une fréquence qui impliquent de diversifier le choix des éditeurs. On voit notamment se former pour publier l'érudition bénédictine (par exemple la *Palaeographia graeca* de dom Montfaucon, parue en 1708) un consortium de grands libraires spécialistes des travaux savants, autour de Jean I Boudot (1651?-1706) et de sa belle-mère, la veuve d'Edme II Martin, avec Charles I Robustel (1657-1736), ancien apprenti de Louis Billaine et ancien commis de Jean Boudot, ainsi que Louis Guérin (1654?-1719). Auxquels vont s'adjoindre des libraires plus jeunes à la fin du règne de Louis XIV et au-delà, pour l'édition de *L'Antiquité expliquée* (1719), par exemple.<sup>16</sup>

Les avantages d'un tel système sont nombreux pour toutes les parties. La monarchie, sans avoir à avancer un sou de subvention – au contraire, l'octroi des privilèges de librairie profite à sa trésorerie –, favorise par la distribution de privilèges arbitraires des publications coûteuses et estimées, qui contribuent à assurer son prestige et sa légitimité. Et il faut insister ici sur le fait que la plupart des privilèges royaux, tant au XVIIe qu'au XVIIIe siècle, n'excèdent pas les 10 ans. Or les Mauristes obtiennent, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV et au-delà, des durées jamais inférieures à 10 ans (par exemple le *Diarium Italicum* de Montfaucon en 1702), et le plus souvent de 15, 20 voire 25 ans (œuvres de saint Athanase en 1690, de saint Jean Chrysostome en 1713).

De plus, des mesures avantageuses accompagnent ces privilèges: continuations de privilèges de plusieurs décennies pour d'autres titres de forte vente (au mépris de la législation royale qui requiert une augmentation d'au moins un quart pour la reconduction d'un privilège); interdiction de rééditer les versions antérieures des œuvres des Pères de l'Église, etc. Ces monopoles que le pouvoir royal délivre en dérogeant à sa propre législation lui assurent la docilité et le zèle des éditeurs les plus utiles à l'absolutisme centralisateur, à savoir une oligarchie de grands libraires parisiens. Mais la royauté s'attache aussi durablement la reconnaissance des Mauristes, à qui elle permet d'exister éditorialement dans les meilleures conditions, en

<sup>15</sup> Cf. P. Gasnault, "Traité des Mauristes..." *art. cit.*

<sup>16</sup> Parmi eux: Florentin Delaulne (1664?-1723?), Hilaire Foucault (16..-1720?), Michel Clousier (1674?-1721), Jean-Geoffroy Nyon (1673-1732?), Étienne Ganeau (1667?-1734?) et Nicolas Gosselin (1675?-1755).

développant un programme de publication ambitieux sans avoir quasiment à se préoccuper de la demande.

Si l'on examine par ailleurs les conditions qualitatives d'édition qui figurent aux contrats passés avec les libraires parisiens, contrats qui ont été publiés par Pierre Gasnault pour la période 1704-1732,<sup>17</sup> on s'aperçoit vite qu'elles sont beaucoup plus avantageuses pour les Mauristes que pour la plupart des auteurs de l'époque:<sup>18</sup> de 70 à 100 exemplaires, reliés ou non, remis gratuitement aux auteurs; trois séries d'épreuves voire plus si besoin; choix de la meilleure qualité de papier par les auteurs (critère capital à une époque où le papier représente 40 à 50 pour cent du prix de revient d'une édition); exigence de caractères neufs, parfois même en précisant les fontes et les corps à utiliser; gravures aux frais des éditeurs avec supervision de leur exécution par les auteurs, etc. Quelquefois on va même jusqu'à stipuler au contrat la date de début d'impression et la durée de celle-ci, en ajoutant qu'elle devra s'effectuer sans interruption – ce qui est tout à fait exceptionnel dans les imprimeries de l'époque – et, par exemple, en y employant au moins deux ouvriers typographes à plein temps... À partir de *L'Antiquité expliquée* de dom Montfaucon, en 1716, on commence même à prévoir, outre un système de souscriptions très nouveau en France, des pensions annuelles (de 400 l. en l'occurrence) à verser aux religieux chargés des corrections.

Autant dire qu'aucune famille religieuse ne bénéficie alors en France d'un tel traitement de faveur, tant de la part du pouvoir que des professionnels du livre. De fait, les auteurs de la congrégation de Saint-Maur ne jouissent pas seulement d'un régime d'édition aménagé "sur mesure" par la Grande Chancellerie et par le directeur de la Librairie (l'abbé Jean-Paul Bignon entre 1699 et 1714). Ils reçoivent en même temps la caution de ce que l'on appelle depuis H.-J. Martin la "direction des lettres,"<sup>19</sup> où le même abbé Bignon joue également un rôle central en actionnant des organes aussi essentiels à la République des lettres que le réseau des académies royales, le *Journal des sçavans*, la censure préalable, et à partir de 1719 la Bibliothèque du Roi.

L'œuvre érudite des Mauristes ne profite pas seulement d'une sorte de pacte éditorial. Elle se trouve, qu'ils le veuillent ou non, encadrée et comme intégrée à un système de pouvoir culturel d'où ni la propagande ni la censure et la répression ne sont absentes par ailleurs.

Si ces circonstances n'ôtent rien à la considération qui s'attache dans toute l'Europe aux travaux érudits des Mauristes, leur position privilégiée tend à identifier leur apport à celui d'historiens ecclésiastiques quasi officiels, au service d'un régime absolutiste et gallican. On assiste de cette façon à un début d'institutionnalisation qui marque certes la consécration de leurs ouvrages, mais aussi leur dépendance croissante vis-à-vis d'impératifs à la fois savants et politiques qui peuvent paraître éloignés des visées initiales de leur famille religieuse.

### **De la crise janséniste à la Révolution: un pacte compromis puis rompu**

Pour l'essentiel, le "pacte éditorial" et les faveurs dont jouissent les publications mauristes vont être reconduits jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Et le gallicanisme

<sup>17</sup> Gasnault, "Traité des Mauristes...", *art. cit.*

<sup>18</sup> Pour des éléments de comparaison, cf. Jean-Dominique Mellot, article "traité d'édition," dans le *Dictionnaire encyclopédique du livre*, sous la dir. de P. Fouché, D. Péchoin, P. Schuwer, et la responsabilité scientifique de J.-D. Mellot, A. Nave, M. Poulain (Paris, 2002-2011, 3 vol.), t. III, 875-879.

<sup>19</sup> H.-J. Martin, "La direction des lettres," *Histoire de l'édition française*, sous la dir. d'H.-J. Martin et R. Chartier, t. II (Paris, 1984), 65-75.

éditorial va rester une constante en matière d'érudition. La congrégation de Saint-Maur est pourtant sévèrement affectée par la crise janséniste qui suit la proclamation de la bulle *Unigenitus* en 1713 et le compromis esquissé par Louis XIV à la fin de son règne avec Rome et la Compagnie de Jésus. Une forte minorité de religieux mauristes jusqu'à 900 à la fin des années 1720 s'oppose à *Unigenitus*.<sup>20</sup> Or, comme le résume bien dom Jacques Martin (1684-1751):

Le S. Siège a un intérêt particulier que la congrégation de S. Maur reçoive la constitution [...] De même le roi Louis XIV, pour accrédi-ter la bulle, crut qu'il suffisait que ce corps [...] écrivît en sa faveur [...] La réputation qu'ont les religieux qui composent ce corps d'être les plus savans parmi les catholiques décide pour ou contre la bulle.<sup>21</sup>

Une période de troubles s'ensuit jusqu'en 1735 – période pendant laquelle le gouvernement envisage même de supprimer la congrégation. Certes il ne va pas s'y résoudre. Mais à l'issue de cette crise, pour les supérieurs généraux comme pour le pouvoir royal, il est absolument impératif que les nouvelles entreprises érudites lancées par les Mauristes soient plus inattaquables que jamais. C'est dans ce contexte – bien plus que pour répondre aux goûts moins austères du public, comme on a pu le supposer – que les travaux des Bénédictins de Saint-Maur s'ouvrent à des thématiques plus profanes. Celles par exemple des *Monumens de la monarchie française* de dom Montfaucon (1729-1732, 5 vol.), de l'*Histoire littéraire de la France* (1733-1763, 12 vol.), du *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (1738-1786, 13 vol.), ou encore des villes (Paris, Bordeaux) et surtout des provinces – 17 histoires provinciales sont en chantier vers 1740 dont 3 seulement seront menées à terme avant la fin de l'Ancien Régime: Bourgogne, Bretagne et Languedoc.<sup>22</sup> Cela dit, comme l'a noté B. Neveu, "invités par le pouvoir à devenir les historiens officiels des provinces [, les Bénédictins...] n'auront guère le sentiment de renoncer à leur tâche originelle, celle de l'histoire monastique et religieuse des Gaules, tant, pour la conscience du temps, l'Église gallicane et la monarchie sont confondues, passé et présent."<sup>23</sup>

La véritable rupture s'annonce dès 1764 avec l'expulsion des Jésuites de France, et c'est au tout début de la Révolution qu'elle intervient, avec l'avènement d'une forme de gallicanisme bien plus radicale que le gallicanisme royal qui jusque-là protégeait les ordres religieux. Un gallicanisme extrême, donc, impliquant extinction des congrégations régulières, sécularisation des religieux, nationalisation des biens ecclésiastiques et en définitive intégration de l'Église à l'État. Bien que certains aient invoqué pour les défendre les services rendus par eux à la Nation et aux lettres, les Bénédictins de Saint-Maur doivent alors se soumettre aux décrets de l'Assemblée et disparaître en tant que corps. Or c'est leur structure communautaire et aussi l'autonomie matérielle permise par leurs propriétés qui avaient assuré la qualité et l'abondance de leur production savante. Sécularisés et dispersés dans le monde, ils ne

<sup>20</sup> D'après le cardinal André-Hercule de Fleury, ministre d'État, principal ministre du roi Louis XV de 1726 à 1743. Cf. Y. Chaussy, *Les Bénédictins de Saint-Maur*, 163.

<sup>21</sup> Cité *ibid.*, 167.

<sup>22</sup> Sur la grande entreprise mauriste de l'histoire des provinces, voir notamment Marie-Louise Auger, *La Collection de Bourgogne (mss 1-74) à la Bibliothèque nationale: une illustration de la méthode historique mauriste* (Genève, 1987), et Madeleine Laurain, "Les travaux d'érudition des Mauristes, origine et évolution," *Revue d'histoire de l'Église de France* 43:140 (1957): 231-271;

<sup>23</sup> B. Neveu, "Mabillon et l'historiographie gallicane..." 183.



sont plus que des érudits parmi d'autres, qui cherchent à subsister tant bien que mal dans un contexte politico-culturel bouleversé de fond en comble.

Quant au gallicanisme éditorial, qui permettait d'alimenter tout un courant de production savante (plus de 1 000 éditions imprimées, au moins 800 travaux restés manuscrits ou publiés ultérieurement) sans coûter un sou de subvention à l'État monarchique, il voit lui aussi ses équilibres rompus. La disparition des privilèges de librairie accordés par la Chancellerie royale, l'abolition des corporations des métiers du livre et de leur oligarchie de libraires parisiens favorisés par la royauté, celle aussi de l'Assemblée du clergé de France et des provinces qui subventionnaient les histoires provinciales: toutes ces mesures du jour au lendemain privent les Mauristes d'interlocuteurs, de protections et de sources de financement jusque-là essentiels à leurs publications savantes. De sorte que même s'ils avaient été préservés en tant que corps, on peut se demander comment ils auraient trouvé le moyen de mener à bien leurs travaux hors du contexte du gallicanisme éditorial d'Ancien Régime. Même convertie à une histoire plus profane, la vocation savante de la congrégation de Saint-Maur était née avec l'affirmation de la monarchie absolue et avait été confortée par un régime des privilèges et une "direction des lettres" clairement favorables à son programme de publication. Il lui était difficile et probablement impossible de survivre à un tel dispositif.